

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**14 FÉVRIER 2024**

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au centre récréatif Aimélacois à 21h 02 mercredi le 14<sup>ième</sup> jour de février 2024. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

**2024-02-34**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

**2024-02-35**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de Madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière;

**ATTENDU QUE** ledit contrat de travail a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> février 2027;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance également du document « transaction et quittance » relativement à certains disposition du contrat antérieur de la directrice générale, document préparé par Me Valérie Belle-Isle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les membres du conseil acceptent le renouvellement du contrat de travail de la directrice pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2027.

**QUE** les membres du conseil acceptent le document « transaction et quittance » préparée par Me Valérie Belle-Isle ;

**QUE** madame la Mairesse, Claire Gagnon, est mandaté à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, ledit contrat de travail.

**QUE** madame la Mairesse, Claire Gagnon, est mandaté à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, la « transaction et quittance » préparée par Me Valérie Belle-Isle.

**2024-02-36**

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 21h05.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 14 février 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**